

La gestion de l'eau au Québec

*Problématiques et implications des organismes régionaux
dans la sauvegarde des ressources et des habitats aquatiques*

Mémoire présenté par le Comité ZIP de la Rive Nord de l'estuaire du Saint-Laurent

À Baie-Comeau, le 1 et 2 novembre 1999

Table des matières

Préface.....i

Introduction.....1

Première Partie

1- L'eau, un enjeu stratégique mondial.....	4
2- Les eaux souterraines.....	8
3- Les eaux de surface.....	9
4- Les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau.....	11
5- Éducation, sensibilisation et information.....	11

Deuxième partie

Les projets du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent: Engagements et défis.....	13
---	----

Annexes

1-Liste des énoncés lors du processus de consultation.....	15
2-Présentation du PARE (Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique).....	18
3-Fiches techniques proposées dans le PARE.....	19
4-Présentation des Actes du colloque régional sur l'érosion des berges.....	20

Préface

Dans le cadre de la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, le Comité ZIP de la rive Nord de l'estuaire du Saint-Laurent m'a confié le mandat de réaliser ce mémoire afin de relever les principaux enjeux sur son territoire, soit celui couvert par les MRC Haute-Côte-Nord et Manicougan. Pour ce faire, j'ai réalisé, d'une part, une synthèse des documents produits par le Comité ZIP en rapport à la gestion de l'eau. D'autre part, j'ai effectué une enquête par questionnaire sur les divers thèmes soulevés par la commission consultative. Par la suite, les répondant(e)s avaient à formuler une série d'énoncés à partir desquels ils ont établis un nombre de priorités.

Clara Benazera

Introduction

La création du *Comité ZIP de la Rive Nord de l'estuaire du Saint-Laurent*, en 1995, s'inscrit dans les démarches mis de l'avant par Stratégies Saint-Laurent, visant la mise en place de table de concertation régionale (ZIP: soit Zone d'Intervention Prioritaire). Les divers comités ZIP, constitués de l'engagement communautaire des individus et des organismes de leur région, se sont donnés comme principaux *objectifs*:

- 1- *Améliorer les connaissances sur le tronçon fluvial*
- 2- *Établir un Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique (PARE) pour le secteur*
- 3- *Favoriser la réalisation d'activités concertées et concrètes de conservation, de protection ,de restauration et de mise en valeurs des usages et des ressources du Saint-Laurent.*

Le territoire du Comité ZIP de la rive Nord de l'estuaire du Saint-Laurent s'étend de Tadoussac (à l'embouchure du Saguenay) jusqu'à Pointe-des-Monts (incluant Baie-Trinité) - point géographique de la rive nord séparant l'estuaire maritime du golfe Saint-Laurent; ce qui en fait un des plus grands en terme de superficie du territoire couvert (soit 365km de rives et 4 470 km² de milieu marin).

Plusieurs organismes régionaux intéressés aux questions environnementales ont pris part à la mise sur pied du comité. Ainsi, des intervenant(e)s issus tant du monde industriel, commercial, municipal, communautaire qu'institutionnel ont participé et participent activement; soit en siégeant au conseil d'administration ou encore en appuyant les différents projets en cours.

Notre présence à cette commission consultative s'inscrit donc dans le cadre des objectifs visés par la création des Comités ZIP du Québec. Plus particulièrement, nous exposerons les défis et les enjeux spécifiques au territoire de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent et les actions engagées dans le but d'atteindre une plus grande harmonisation des différents utilisateurs (trices) des ressources et des espaces aquatiques.

Dans la **première partie du mémoire**, nous exposerons nos positions et nos préoccupations sur chacun des thèmes retenues par la Commission, et ce en les regroupant sous la forme d'énoncé:

- 1- *L'eau, un enjeu stratégique mondial*
- 2- *Les eaux souterraines*
- 3- *Les eaux de surface*
- 4- *Les infrastructures municipales et la gestion des services de l'eau*
- 5- *Éducation, sensibilisation et information*

Dans la **seconde partie du mémoire**, nous présenterons les différentes actions posées ainsi que les projets développés par le Comité ZIP en rapport à la conservation, la protection, la restauration et la mise en valeur des usages et des ressources du Saint-Laurent.

Première partie:

1- L'eau, un enjeu stratégique mondial

Nous n'aborderons pas en détail le fait indéniable que l'eau représente un enjeu mondial tant sur le plan économique, politique qu'écologique. Toutefois, notre réflexion s'inspire des différentes problématiques soulevées tant ailleurs au Québec que dans le reste du monde (les besoins en eau des États-Unis et du Mexique..., la situation délicate du Moyen-Orient et surtout le fait que plus de 1,4 milliards d'individus sont privés d'eau potable en cette fin de siècle (Ricardo Petrella dans **Manière de voir** 1998, no 38:28). Nous traiterons dans cette section des thèmes qui nous apparaissent connexes à une vision globale de la gestion de l'eau.

Énoncé 1: L'eau, un bien commun

La gestion territoriale de l'eau et les débats qui s'y rattachent doivent s'élever au dessus des valeurs véhiculées par le politique et le mercantilisme. *L'exploitation de l'eau à des fins d'exportation devraient d'abord et avant tout avoir comme finalité le don visant l'aide humanitaire.*

Énoncé 2: L'exploitation du potentiel régional

Dans la région concernée, il ne semble pas exister actuellement d'important projet de captage d'eau à des fins commerciales, hormis l'embouteillage des surplus de la ville de Forestville; ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il n'existe pas de potentiel. Les membres du Comité ZIP s'inquiètent du fait qu'il y a un grand manque de connaissances quant à l'impact à court, moyen et long terme de ce type de captage. **Par conséquent, chaque projet devrait faire l'objet d'une étude d'impact en fonction de critères bien établis sur les effets et les atteintes à l'intégrité des milieux naturels.** On devrait retenir uniquement les sources d'eau souterraine pour éviter, entre autres, l'impact sur les espèces aquatiques. La gestion des eaux de captages devrait faire l'objet d'un système de

redevance à l'état comme pour tout prélèvement de matières premières. Par ailleurs, tout le potentiel hydrique du Québec devrait être soumis à un processus de gestion permettant à la fois l'évaluation du potentiel et celui de son renouvellement.

Énoncé 3: *Le fleuve Saint-Laurent, corridor fluvial unique*

Dans la mise en place d'une politique sur la gestion de l'eau, le gouvernement se doit d'accorder au fleuve Saint-Laurent un statut particulier, compte-tenu des problématiques qui lui sont spécifiques telles que le trafic maritime et les pêcheries commerciales, ou encore privilégier une approche spécifique par bassins versants. *Le fleuve est le reflet de ses tributaires; ce n'est pas une rivière.* À notre avis, il serait opportun de créer une agence indépendante avec de véritables pouvoirs. Le fleuve ne représente-t-il pas plus de 45% de l'eau potable!

Énoncé 4: *La gestion de l'eau et le secteur halieutique*

Bien que le secteur des pêcheries ne soit pas au coeur des thèmes abordés par cette commission, nous croyons qu'il est indissociable de notre réflexion sur la gestion de l'eau, car les problèmes que connaient ce secteur depuis plus de dix ans nous apportent un éclairage pertinent à notre compréhension de l'état des ressources aquatiques. «**Les différences liées à une gestion globale des ressources de l'écosystème estuaire découlent en bonne partie d'un manque de connaissances, non pas de la biologie des espèces commerciales, mais bien, d'une part, de l'ensemble des relations écologiques entre les diverses espèces marines et, d'autre part, des habitats nécessaires au développement et au maintien de leurs populations dans l'estuaire**» (**PARE 1998: 2-5**). Il serait important de définir de nouvelles bases de dialogue entre les producteurs (trices), les autorités gouvernementales, l'industrie et les chercheur(e)s tant dans les secteurs commerciaux que récréatifs.

Il pourrait être proposé une approche de gestion intégrée du territoire où la communauté et les autorités seraient appelées à se prononcer, entre autres, sur les schémas d'aménagement en concertation avec les divers organismes environnementaux régionaux impliqués dans la zone touchée; les Zones de Protection Marine (ZPM) s'avèrent à cet effet très prometteuses .

Enoncé 5: Impact de la navigation commerciale sur la gestion de l'eau

Nous abordons ce thème sous deux angles: la navigation commerciale dans le secteur touristique et celle permettant le transport des matières. L'industrie de l'observation des baleines et le développement de l'éco-tourisme représentent un pan de l'économie nord-côtière de plus en plus important. Il demeure que ce secteur d'activités doit être repenser dans une perspective de développement durable. Nous y reviendrons dans le prochain énoncé.

La navigation marchande est également en progression depuis plusieurs années. En 1991, l'estuaire maritime était le secteur le plus achalandé de l'ensemble du système laurentien avec ses 6953 voyages commerciaux (PARE 1998:1-38). Le port de Baie-Comeau est l'un des ports les importants du Québec. La majeur partie des activités se font autour des transbordements des céréales et des matières premières pour l'aluminerie Reynolds, et de ses produits (PARE 1998). Il s'effectue également des transbordements à Forestville mais dans une proportion beaucoup plus petite. Le port des Escoumins constitue un autre secteur crucial de l'estuaire en raison de l'embarquement des Pilotes du Saint-Laurent sur les navires marchands afin de les guider vers l'amont dans la voie maritime. Toutes circulations sur le fleuve impliquent des dangers certains au niveau des déversements dont l'erreur humaine serait responsable de 73% des incidents. On note une augmentation des déversements d'hydrocarbures dans l'estuaire, qui étaient de l'ordre de 250 gallons en 1991 pour 475 en 1993 (CSL 1996)¹. La quasi totalité des déversements (96%) ont lieu dans les ports, soit lors du déballastage des double fonds, du ravitaillement des navires ou encore des déchargements pétroliers. Les navires-citernes sont les plus ciblés au niveau du risque humain (PARE 1998:1-38). On devrait soutenir une meilleure documentation sur le transport des matières dangereuses sur le fleuve, et par le fait même s'assurer de la présence de mesures d'urgence adéquates.

¹ Centre Saint-Laurent (1996) Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent. Volume 1: L'écosystème du Saint-Laurent. Environnement Canada - Région du Québec, Conservation de l'environnement - et Éditions Multimondes, Montréal. Coll. «Bilan Saint-Laurent».

Par ailleurs, le retrait du fédéral dans la gestion et le financement des quais devrait être envisagé de façon intégrée, et non seulement en fonction de la capacité des milieux à se structurer. On devrait encourager une prise en charge intégrée de l'ensemble du fleuve. Ainsi, la gestion de l'eau ne peut se faire sans la prise en considération de la navigation sur le fleuve car elle peut mettre gravement en péril la pérennité de la ressource .

Énoncé 6: Le développement des activités récréo-touristiques

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la Côte-Nord connaît une forte croissance du développement des activités récréo-touristiques. Que l'on pense à l'observation des mammifères marins, à la plongée marine, à la pêche récréative, à la visite de sites historiques (en outre, les phares de l'Île Rouge et de Pointe-des-Monts) etc., la viabilité de ces secteurs ne peut être maintenue sans la sauvegarde et la protection des espaces touchées. **Il y a un manque de mesures de protection appliquées au niveau de l'estuaire maritime afin de protéger la faune et la flore de certains milieux riches et représentatifs de la diversité biologique du secteur.** La protection des milieux à haute valeur écologique doit être considérée dans un continuum de mise en valeur des rives du Saint-Laurent.

« Le long de la rive nord du fleuve entre Tadoussac et Pointes-des-Monts, on retrouve actuellement sept sites naturels d'intérêt, à savoir *le Parc marin du Saguenay, la baie de Bergeronnes, le marais salé de Pointe-à-Boivert, la barre de Portneuf, le secteur de la baie et de l'île Laval, les îles Ragueneau et le marais salé de Pointe-aux-Outardes*. Seul le parc marin possède un statut de protection légal connu. Les autres sites sont tout de même visités dans une proportion intéressante. (...) Plusieurs aspects de ces sites naturels demeurent toutefois méconnus, et tous les efforts de conservation n'ont souvent pas été investis. (...) Il s'avère donc important de cibler les sites d'intérêts à protéger et d'instaurer des programmes d'acquisition de connaissances afin de les documenter adéquatement (...) Dans le respect de leur vocation, ces sites pourraient être mis en valeur en

permettant le développement socio-économique de la région» (PARE 1998:5-13)². Or, la protection ne doit pas être opposée à la mise en valeur. **L'intégration de ces deux notions doit être bien articulée afin de ne pas concevoir la protection d'un secteur comme un frein au développement économique.**

2-Les eaux souterraines

La prise en compte des usages de l'eau souterraine dans les schémas d'aménagement du territoire s'avère une approche à privilégier afin d'éviter la contamination par filtration. Il faudrait assujettir l'ensemble des prélèvements d'eau souterraine à une autorisation préalable ; ce qui permettrait d'obtenir de meilleures connaissances en plus d'identifier et de mesurer chaque site.

Sur la Côte-Nord, la majorité des sites d'enfouissement affecte la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface puisque très peu de ces sites sont étanches. Certains sites ont un potentiel de toxicité connu (dont les sites industriels orphelins). Il existerait d'ailleurs plusieurs sites d'enfouissement clandestins dont on méconnait les répercussions sur les eaux souterraines. Bien que certains de ces sites ont été nettoyés, on suspecte que certains ont été reutilisés aux mêmes fins.

En particulier la CAPE (Corporation d'Amélioration et de Protection de l'Environnement) de Baie-Comeau mais également le comité ZIP de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent et le CRE (Conseil Regional en Environnement) ont réalisés un certain nombre d'inventaires, et des travaux de nettoyage ont été effectués sur plusieurs sites. Malgré ses efforts, il manque beaucoup de sensibilisation auprès de la population pour que ces sites ne soient pas exploiter aux mêmes fins. Nous devrions poursuivre l'inventaire des dépotoirs clandestins et des anciens dépotoirs déjà fermés, évaluer leurs impacts sur le milieu aquatique et la santé, et accroître les moyens de contrôle.

²

Dans cet ordre d'idées, le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent finalise actuellement un guide d'intervention sur les habitats littoraux. Nous croyons que ces démarches doivent être soutenues par le milieu et par les différents paliers gouvernementaux.

3-Les eaux de surface

À la lumière des données recueillies, trois problématiques nous sont apparues comme centrales, soit l'exploitation hydroélectrique des bassins versants, la contamination des eaux par les rejets municipaux et industriels, et l'érosion des berges.

Énoncés 1: *La gestion des débits*

Un des enjeux au coeur de la gestion des eaux de surface pour la Côte-Nord réfère à l'exploitation passée et actuelle du potentiel hydroélectrique. Dans un premier temps, la problématique estuarienne devraient être évaluée en profondeur (dans le cas particulier de la rivière Portneuf). C'est l'intégrité biophysique des écosystèmes qui devrait constituer le premier critère pour déterminer les débits satisfaisants. Nous croyons que privilégier certains usages n'assurent pas une gestion durable du territoire. Nous avons donc à articuler aux problématiques de durabilité la question des usages en cause afin de comprendre comment se confrontent et s'articulent ces deux logiques.

Dans un deuxième temps, aucune problématique ne semble faire l'objet de débat en ce qui concerne le débit des rivières affectées par les barrages. Pourtant, certains intervenants locaux croient que l'exploitation du potentiel hydroélectrique n'est pas réalisée dans une perspective d'économie d'énergie, ni d'efficacité énergétique, ni de valorisation énergétique de la biomasse, ni du potentiel éolien de la région, en plus de dévisager le paysage et de refiler aux générations futures la problématique de la désuétude des ouvrages de retenue et le ré-aménagement des réservoirs à la fin de leur exploitation. Les détournements des rivières de la Haute-Côte-Nord deviennent très importants. Il faut impérativement considérer ses impacts sur le littoral et sur le fleuve. C'est pourquoi il s'avère nécessaire que *les populations en aval* aient un droit de regard sur les décisions préjudiciables prisent par *les décideurs en amont*. Autrement dit, ***les communautés locales doivent être au centre des décisions qui concernent la gestion de l'eau en général et celle du fleuve spécifiquement.***

Le cas de la rivière aux Anglais à Baie-Comeau reflète directement cette problématique. Cette rivière, qui fournie en eau la municipalité de Baie-Comeau et les industries locales, est actuellement à la limite de la capacité hydraulique et de la préservation faunique (étant une rivière à saumons). Or, un bassin versant tel que celui de la rivière Manicouagan n'est pas utilisé à cette fin malgré sa proximité, sa qualité et l'abondance de l'eau présente.

Énoncé 2: La contamination par les rejets

Pendant des décennies, les industries et les municipalités ont rejeté des quantités de produits qui ont aujourd'hui de graves conséquences sur le plan environnemental. De nombreux efforts ont été mis de l'avant afin de traiter les eaux usées des grandes municipalités telles que Baie-Comeau et Forestville. Les industries ont également fait leur part. Toutefois, il reste encore de trop nombreux endroits où les eaux usées ne subissent aucun traitement et où les normes environnementales ne sont pas appliquées (consulter le PARE (1998), Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent). Il y a même des dépotoirs clandestins à même les falaises bordant le milieu marin. Le plan provincial en cette matière commence à peine à étudier la problématique des petites communautés et le budget semble restreint à cet égard.

Énoncé 3: L'érosion des Berges

«Sur le territoire couvert par le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent, il existe plusieurs zones sensibles à l'érosion qui ont été progressivement urbanisées depuis le début du siècle. Les gens s'y sont établis par choix afin de conserver un accès facile à la mer, qui d'ailleurs est demeurée l'unique voie de communication pendant plusieurs décennies. (...) Or, en raison de l'importante érosion le long des rives, plusieurs de ces bâtiments (résidences, chalets, garages, annexes, etc.) se trouvent aujourd'hui directement sur le bord des falaises. (...) L'érosion des berges est liée à une phase géologique normale du déplacement de la mer vers l'intérieur des terres (...). À certains endroits, l'érosion peut atteindre plus de 1m/an (PARE 1998:5-21).

En réponse à cette problématique, le Comité ZIP à Baie-Comeau a organisé cette année un colloque regroupant à la fois des scientifiques, les MRC, les municipalités, les autorités gouvernementales et des riverains et riveraines affectés par ce phénomène. Le colloque a donné lieu à des échanges sur les solutions à apporter dont une qui a été soumise par deux résidents et qui s'avèrent d'une efficacité prometteuse (Voir annexe 4: le cas de la Baie Saint-Ludger). Le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent s'est donc engagé dans la mise sur pied d'une table de concertation, avec l'appui prochaine d'un comité interministériel afin de mettre de l'avant un plan intégré pour la péninsule Manicouagan et le développement d'une nouvelle technologie élaborée dans la région.

4- Les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau

Le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent considèrent essentiel et crucial que la municipalité demeurent *maître d'oeuvre* dans la gestion de ces réseaux. Nous ne croyons pas que la privatisation de ces services offrirait la même accessibilité aux services déjà offerts.

La consommation de l'eau potable doit faire l'objet d'une campagne de sensibilisation plus grande auprès des utilisateurs et utilisatrices. Nous avons à modifier, entre autres, nos comportements quant aux usages domestiques de l'eau. L'abondance de la ressource ne va pas de pair automatiquement avec la qualité de cette même ressource... Le gouvernement et les municipalités auraient grands intérêts à soutenir les organismes locaux afin qu'ils mènent cette campagne qui pourrait prendre la forme, entre autres, de programmes éducatifs avec un ancrage local au niveau des comportements et des espaces aquatiques visés....

5- Éducation, sensibilisation et information

Une saine gestion de l'eau ne peut être atteinte sans l'information, l'éducation et la transmission de connaissances et sans la prise en compte du savoir-faire local afin que tous les usagés du fleuve Saint-Laurent et de ses bassins versants partagent une même vision.

Le Comité ZIP à Baie-Comeau a déjà mis de l'avant divers projets d'éducation et de sensibilisation. Plusieurs de ces projets sont en voie de réalisation ou le seront dans un futur rapproché. Dans son Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique (PARE), les participant(e)s ont souligné le manque d'outils fournis aux organismes gestionnaires du milieu aquatique afin d'assurer la protection des sites connus et de ceux qui seront éventuellement identifiés. À cet effet, le Comité ZIP travaille, entre autres, en partenariat à la mise sur pied d'un *code d'éthique sur le fleuve* et à la rédaction d'un *guide d'intervention sur les habitats littoraux*.

Deuxième partie:

Les projets du Comité ZIP en rapport à la gestion de l'eau: Engagements et défis

Depuis 1995 (début de son existence), le comité ZIP de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent s'est engagé dans plusieurs projets dont la diversité des champs d'action témoigne de l'éventail de son expertise dans la région. Nous nous permettons de souligner ces divers engagements puisqu'ils peuvent être indicateur de directions et de variables à privilégier dans l'établissement d'une politique de l'eau. Il importe également de souligner et de supporter les efforts investis par les divers organismes régionaux dans la sauvegarde et la gestion de cette ressource.

La première activité du Comité ZIP a été de dresser un portrait exhaustif du territoire couvert à partir des données disponibles (en particulier des rapports scientifiques de divers organismes gouvernementaux et régionaux). Le bilan régional qui en a découlé a été rendu public en 1996 et a servi de tremplin à la seconde activité du ZIP menant à l'élaboration du *PARE (Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique)* (voir *annexe 2*), et auquel j'ai référé abondamment. Cette seconde activité visait la mise en place d'une consultation publique sur les problématiques de l'estuaire maritime. La définition du PARE comprend un portrait général du territoire basé essentiellement sur les éléments issus des problématiques circonscrites et d'une série de fiches techniques proposant des solutions pour divers projets de réhabilitation du fleuve (voir *Annexe 3*). Finalement, le PARE est un document dynamique et évolutif.

L'existence d'un tel plan sert à présent de substrat à l'ensemble des projets du Comité ZIP. Parmi ceux-là notons, tout d'abord, la création *d'un guide d'intervention sur les habitats littoraux* et celle *d'un code d'éthique sur le fleuve* visant la pratique des activités récréo-touristiques et sportives (ces deux projets sont en cours de finalisation).

Comme nous l'avons souligné précédemment, *l'érosion des berges du Saint-Laurent* constitue une problématique complexe et urgente. Lors du Colloque régional sur ce thème, organisé en février 1999, le Comité ZIP tenait à impliquer tous les acteurs et actrices intéressés par le sujet (voir *annexe 4*) afin de développer une approche de gestion intégrée des interventions sur le littoral. Le grand nombre de participant(e)s au colloque, en plus de la qualité des interventions, témoignent de l'importance de regrouper différent(e)s intervenant(e)s dans la poursuite de la réflexion sur la prise en charge de ce phénomène à l'échelle régionale. Cette expertise pourrait faire l'objet également d'un échange au niveau provincial afin de dynamiser les actions qui pourraient être soutenues.

Comme dernier point, nous souhaitons que l'approche de **plan de gestion intégrée** et la mise en place de **comité de bassin** soient privilégiées dans le cadre de l'établissement d'une politique de l'eau. Les membres du Comité ZIP réitèrent la centralité dans la définition d'une politique de gestion de l'eau de **considérer les communautés locales au centre du processus décisionnel**. L'application d'une politique de gestion de ressource ne peut être viable sans le soutien des organismes régionaux en matière d'environnement et sans la responsabilisation de chaque citoyen, non pas de manière coercitive mais bien par la diffusion de connaissances répondant à son milieu social et physique.

En guise de conclusion, les comités ZIP en matière de gestion et de concertation locale constituent des exemples heureux de fonctionnement. Ils ont permis de constater qu'il est possible d'asseoir des intérêts divergents à une même table, et donner lieu à des actions concrètes de protection et de mise en valeur du Saint-Laurent. Cette initiative devrait inspirer grandement le gouvernement dans sa définition d'une politique de gestion «intégrée» de l'eau.

Annexe 1

Liste des énoncés lors du processus de consultation

Liste des énoncés formulés par les membres du conseil d'administration du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent - Baie-Comeau, 6 octobre 1999

Dans un ordre décroissant, voici la hiérarchisation des énoncés proposés:

1- Les communautés locales doivent être au centre des décisions qui concernent la gestion de l'eau en général et celle du fleuve spécifiquement.
2- Il est urgent d'effectuer un meilleur suivi sur le contrôle de la qualité de l'eau potable.
3-L'accessibilité à de l'eau potable de qualité est une priorité pour le bien-être des résidents de la Côte-Nord - Toute la problématique de l'eau est liée à l'usage et au non-usage. De ce fait, c'est par l'information, l'éducation et la savoir collectif que l'on parviendra à une saine gestion de l'eau. - La gestion territoriale de l'eau et les débats qui s'y rattachent doivent s'élever au dessus des valeurs véhiculées par le politique et le mercantilisme.
4- Du point de vue du comité ZIP, la gestion de l'eau ne peut considérer le fleuve au même titre que les autres ressources. - L'anarchement des rivières de la Côte-Nord doit être considéré comme du développement sauvage qui dévisage le paysage.
5- Un plan de gestion des bassins versants, incluant les projets de développement hydroélectriques est essentiel afin de favoriser un développement durable des rivières de la Côte-Nord (développement touristique). -Les détournements des rivières de la Haute-Côte-Nord deviennent très importants. Il faut considérer ses impacts sur le littoral et le fleuve. - La gestion de l'eau doit être gérée de façon intégrée, en considérant les différents usages et les usagers de la ressource. - Le partage de l'échange de l'eau devrait avoir comme finalité le don visant l'aide humanitaire.
6- Le conseil de bassin de la Rivière aux Anglais est une priorité de haut niveau, étant donné la problématique de la gestion des débits impliquant les volets: saumon, industriel et municipal.
7- Le fleuve doit être envisagé d'un point de vue globale et intégré - Un droit de regard sur les décisions préjudiciables prisent par les décideurs en amont ayant des conséquences directes sur les populations avales. - La protection des milieux à haute valeur écologique doit être considérée dans un continuum de mise en valeur des rives du fleuve St-Laurent. - Les schémas d'aménagement constituent un outil privilégié comme étant une échelle adéquate.

8- L'eau source de vie et germe de mort.

- Les rejets industriels et municipaux devraient être plus réglementés et plus strictes au niveau de leurs applications.

9- La problématique de l'érosion des berges est complexe, et mérite d'être traitée de façon environnementale et intégrée.

- Augmenter la sensibilisation auprès des jeunes sur l'environnement fluvial

Les autres énoncés qui n'ont pas été retenus dans le processus priorisation:

- La gestion future des sites d'enfouissement - industriels et municipaux - représente un enjeu prioritaire pour la protection des eaux souterraines.
- La conservation et la protection de la ressource doivent être considérées dans un projet de développement économique.
- Il est urgent d'effectuer un meilleur suivi de la qualité de l'eau (aires de baignades, eaux souterraines, eaux de surface)

Annexe 2

Présentation du PARE (Plan d’Action et de Réhabilitation Écologique)

Annexe 3

Fiches techniques proposées dans le PARE

Annexe 4

Présentation des actes du colloque régional sur l'érosion des berges